



Fédération Syndicale Unitaire
Maison des syndicats,
Place de la gare de l'État
44276 Nantes CEDEX 2
Tél. 02 40 35 96 55
fsu44@fsu44.org

Déclaration de la FSU44 au CTSD du mardi 15 octobre 2019

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le décès de notre collègue Christine Renon, qui s'est suicidée sur son lieu de travail, marque l'ampleur des dégâts de la nouvelle gestion publique accentués par le pilotage du ministre Blanquer: injonctions multiples, tâches chronophages, pressions hiérarchiques toujours plus grandes et se retrouve à tous les étages de l'éducation nationale.

Ce geste désespéré met la lumière sur la dégradation de nos conditions de travail et sur un véritable mal-être au travail grandissant mais inconsideré.

L'inadéquation entre les besoins et les demandes des personnels présents au plus près des élèves et de leur famille et la réponse de l'administration ou son absence de réponse génère dans la profession perte de sens et sentiment de solitude et chez les élèves les plus fragilisés sentiment d'injustice et d'abandon ce qui peut se traduire par des réactions d'agressivité subies par les professeurs.

LE CHSCT Ministériel a reconnu les risques psycho-sociaux lié à la réforme du lycée professionnel. Qu'en est il au niveau départemental pour l'ensemble des personnel.les de l'Education Nationale impacté par les nombreuses réformes et lois de ce gouvernement?

En ce sens, nous faisons ici la demande de la tenue d'un groupe de travail avant le CHSCT D de novembre afin de pouvoir traiter les plus de 90 fiches RSST en attente qui ne pourront l'être lors de la seule instance officielle.

Le 6 novembre, la FSU mobilisera les personnels de l'éducation pour dénoncer des conditions de travail toujours plus dégradées.

Par ailleurs, la dissension entre communication ministérielle et réalité de terrain accentue ce mal-être au travail. En cette rentrée, l'école Inclusive n'est pas en reste.

La prise en charge optimale des élèves en situation de handicap dans le cadre des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) vantée par le Ministère de l'Education Nationale cache une réalité toute autre dans le département: des élèves sont en attente d'accompagnant.es, des dizaines d'AESH n'ont toujours pas signé leur contrat, la mise en place des coordonnatrices et coordonnateurs est chaotique. La FSU des Pays de la Loire a dénoncé cette maltraitance institutionnalisée des élèves et des accompagnant.es à travers un communiqué de presse. **Elle rencontrera les AESH le 20 novembre pour faire le point avec elles et eux et réfléchir à des mobilisations à même de faire entendre leur cause.**

Cette dissension également un article phare de la loi Blanquer qu'est l'instruction obligatoire des élèves des 3 ans. Ce ne devait être qu'une mesure symbolique puisque 97 % des 3 ans étaient déjà scolarisés. Cela devient une mesure budgétaire mettant en difficultés les finances municipales. C'est un chèque historique de plus de 150 millions d'euros fait à l'enseignement privé. La FSU exige que les fonds publics soient réservés à l'école publique et demande l'abrogation de toutes les lois de financement de l'école privée. Elle revendique la nationalisation de toutes les écoles privées de type confessionnel ou patronal sans indemnité ni rachat.

Concernant la carte scolaire dans le premier degré, la question des effectifs est toujours primordiale. Les retours que nous avons de classes surchargés dans certaines écoles sont toujours légions. Levier de réussite scolaire, la FSU44 rappelle ici ses mandats de baisse significatifs des seuils pour chaque classe. Pas plus de 25 et pas plus de 20 en éducation prioritaire.

Les logiques d'économie budgétaire qui président aux dernières réformes de la fonction publique et de l'éducation se traduisent à cette rentrée par une hausse des effectifs par classe et un nombre plus important de classes pour la plupart des enseignants et tout particulièrement sentir au lycée où à ces problèmes de hausse d'effectifs s'ajoutent une charge de travail colossale pour les enseignants qui ont à préparer leurs cours avec plusieurs niveaux dont les programmes ont changé en même temps du fait de la précipitation dans laquelle la réforme du lycée a été menée.

L'opposition aux lois Blanquer et la colère face à l'augmentation de la charge de travail se sont traduites par de nombreux mouvements collectifs de refus de la mission de professeur principal. Les enseignants refusant notamment d'empiéter sur les attributions des Psy-En en matière d'orientation pour lesquelles ils ne sont ni formés ni compétents. Face à ces signaux de désaccord et de malaise croissant parmi les personnels, les directions d'établissement ont appliqué différentes stratégies allant parfois jusqu'à des pressions inacceptables. Nous rappelons que cette mission doit être attribuée avec "l'accord de l'intéressé", comme les textes le stipulent, et que l'imposer à un collègue qui la refuse ne peut se faire qu'au détriment des élèves eux-mêmes.

Les inquiétudes sont également nombreuses autour de l'impact de la réforme du lycée sur l'éclatement des groupes-classes. Les élèves mélangés dans les spécialités n'ont plus réellement d'appartenance à un groupe classe défini et les enseignants, eux, se retrouvent avec de multiples bouts de classes. Tout cela laisse augurer le pire pour les conseils de classe où il sera impossible que les enseignants de spécialités se rendent aux conseils de classe de tous leurs élèves.

Les conditions d'organisation des épreuves communes de contrôle continu sont encore inconnues à ce jour dans de nombreux établissements et laissent place à de grandes inquiétudes aussi bien concernant le choix des sujets que sur les conditions de correction. Ces corrections ne peuvent décemment se faire en même temps qu'un emploi du temps de cours standard et doivent donner lieu à des aménagements, faute de quoi, les enseignants ne pourront tenir ces cadences infernales. Si le ministre de l'éducation prétend que le bonheur des personnels est son souci, il faut que des actes suivent au-delà de l'affichage.

Tout comme dans la police ou l'hôpital public, les suppressions de postes et le recours accru aux contractuels dans l'Éducation Nationale ont entraîné une augmentation de la souffrance au travail. Des personnels qui vont jusqu'à mourir à leur travail et de leur travail, ce qui n'est pas supportable.

Au delà de nos conditions de travail, le gouvernement Philippe poursuit ses réformes de régressions sociales détruisant les cadres collectifs protecteurs d'emploi.

Le rapport Delevoye remis au gouvernement cet été, confirme la volonté d'instaurer un régime de retraites par points. Ce système individuel organise la baisse du niveau des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite. Cela suscite incertitudes et indignations pour tous les salarié.es. En plafonnant à 14% de PIB le financement des retraites alors que le nombre de retraités doit fortement augmenter, le gouvernement programme la baisse des retraites pour toutes et tous. En affichant une harmonisation des régimes pour un système « plus juste et plus transparent », cette réforme créera de nouvelles inégalités. Ce sera particulièrement le cas dans la Fonction Publique. En renonçant au calcul des pensions sur les 6 derniers mois et en intégrant des primes, quasi inexistantes pour le corps enseignant, c'est une baisse mécanique et importante du niveau des pensions qui est programmée. La FSU défend le maintien du Code des Pensions. L'âge de départ à la retraite est également remis en cause. Que ce soit par l'instauration d'un âge pivot ou d'une durée de cotisation minimum, l'objectif recherché est le même : faire travailler plus longtemps, baisser le montant des pensions et pousser les personnel.les à se tourner vers la capitalisation. Des annonces faites sur les droits familiaux, les pensions de réversion ou encore les droits pour les aidants ne garantissent pas une amélioration de la situation, contrairement à ce qui a été dit. Nous appelons l'ensemble de nos collègues à rejoindre toutes les formes de mobilisations à cette réforme dès à présent **et à s'inscrire massivement dans la journée de grève interprofessionnelle du 5 décembre 2019**